

► Elections professionnelles



Résultats des élections professionnelles dans le Lot :

Taux de participation : 66,92 % contre 58,22 % en 2011

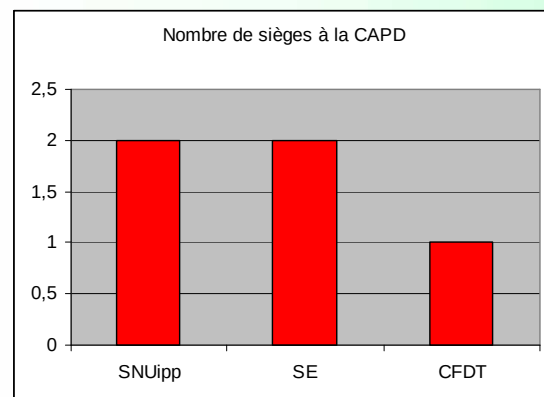
Sur 801 collègues, seulement 536 ont voté. Même si il y a une progression du taux de participation, cela doit nous poser question. En effet au niveau national, la participation passe de 41 à 45 % mais cela est encore largement insuffisant.

Le SNUipp-FSU est majoritaire en CAPD dans 79 départements.

Organisation syndicale	2011	2014
SNUipp	105 voix 21,83 %	148 voix 28,24 %
SE	228 voix 47,40 %	220 voix 41,98 %
CGT	18 voix 3,74 %	23 voix 4,39 %
SGEN	102 voix 21,21 %	126 voix 24,05 %
FO	5 voix 1,04 %	7 voix 1,34 %
Sud	23 voix 4,78 %	-

Nous remercions encore tous les collègues qui nous ont permis d'obtenir un deuxième siège en CAPD sur le département.

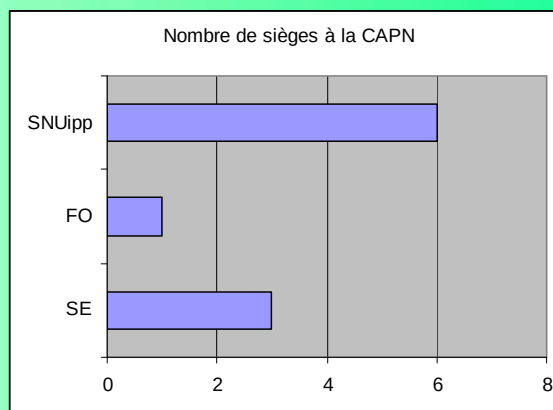
La CAPD du Lot est ainsi nouvellement constituée pour les 4 ans à venir :



L'augmentation de la participation a clairement profité au SNUipp-FSU 46. Avec une augmentation de 43 voix, nous sommes la formation syndicale qui connaît la plus forte progression dans le département, sur la CAPD. Le SE-UNSA, majoritaire depuis plus de 20 ans perd ainsi un poste : nous gagnons ainsi en visibilité et en légitimité. C'est grâce à notre travail en direction des collègues et notre défense du service public d'éducation que nous remportons cette victoire.

Et au niveau national :

La composition de la CAPN est la suivante, sans aucun changement depuis 2011.



► Ecole: La dotation du Lot

Le Lot va perdre 7 postes à la rentrée de septembre. On nous avait promis des pertes de postes beaucoup plus conséquentes, comment doit-on prendre toutes ces hypothèses lancées par l'Administration ? Toutefois, en regard de la perte estimée de 76 élèves pour la rentrée prochaine, cela fait beaucoup ! Il n'y a aucune équité de traitement entre les différents départements ruraux de l'académie.

La restructuration du maillage des écoles en créant des RPI concentrés n'est pas la solution. Elle déstructurerait justement ce maillage de proximité ! Comment accepter que des départements ayant signé le fameux protocole soient récompensés par des baisses moins importantes voire des créations (ex. le Gers). La solution est, bien entendu, une dotation suffisante en tenant compte des critères de chaque département et non pas un alignement vers le bas des indicateurs soit disant trop haut.

Le SNUipp-FSU 46 sera aux côtés des élus, parents, enseignants et défendra les classes, les écoles, pour que vive un service d'éducation de proximité et de qualité dans le département du Lot.



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

http://46.snuipp.fr mel: snu46@snuipp.fr Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

N° 93 trimestriel janvier 2015

Dispensé de timbrage

CAHORS CC T1

P

DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

PRESSE

Déposé le 23 janv 2015

Un mois de janvier éprouvant

Cette année 2015 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices avec les tristes assassinats parisiens des 7 et 9 janvier. Après le choc est venu un grand moment de recueillement collectif. Mais très vite les médias se sont remis à incriminer leur bouc émissaire préféré : l'Ecole.

Et notre ministère a produit dans l'urgence, comme pour contenter l'opinion, une avalanche de recommandations et d'invectives laissant entendre que l'Ecole avait failli.

Pourtant il apparaît clairement que les événements des semaines passés ne sont pas uniquement un échec de l'Ecole, et nous n'accepterons pas d'être une fois de plus rendus responsables d'un échec collectif de notre société.

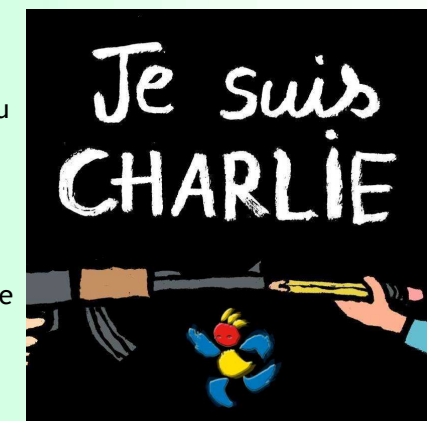
La France exclut, nous le savons, de plus en plus. Notre pays devient de plus en plus inégalitaire à l'image du reste du monde ou 1% des terriens capitalise la moitié de la richesse totale.

Des jeunes laissés sans possibilité d'insertion vont alors parfois se tourner vers un extrémisme politique ou religieux comme pour se justifier à eux même leur échec.

Sans moyens supplémentaires, matériels et humains, l'Ecole ne pourra rien faire pour endiguer ce phénomène. Les cours de morale laïques et civiques de la maternelle au lycée n'auront que peu d'effet. A l'heure où cet édito est écrit M. Valls et Mme Vallaud Belkacem annoncent un plan de mobilisation de l'école: parcours citoyen, enseignement aux médias, débat de classe, mais aussi enseignement renforcé de la maîtrise de la langue.

Dans le même temps où les médias braquent les projecteurs sur des quartiers « sensibles » où progresse le fondamentalisme, ils oublient de dire que ces mêmes quartiers sont parfois retirés du secteur de l'éducation prioritaire, ou encore que de nombreuses luttes citoyennes ont permis le maintien en éduc prioritaire (Litré à Empalot, Toulouse).

Ces attentats tragiques démontrent qu'il est absolument nécessaire de redonner de réels moyens pour une Ecole dont notre pays a plus que jamais besoin. Et pour réussir cette Ecole, il faut davantage d'enseignants pour améliorer les conditions de travail, mais aussi de la formation et une revalorisation salariale.



Que notre devise **Liberté égalité fraternité** ne soit pas de vains mots et que 2015 soit placée sous le signe de la réaffirmation de notre capacité à nous mobiliser pour défendre ce en quoi nous croyons.

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Grève du 3 février

Page 3 : Carrière tps partiel, dispo, métier: Pont ascension

Page 4 : Résultats des élections pro; Carte scolaire



SNUipp



GRÈVE NATIONALE LE 3 FÉVRIER

POURQUOI LE SNUipp-FSU APPELLE À LA GRÈVE

Charge de travail qui augmente, manque de postes, revalorisation en panne totale, formation continue en déshérence, la priorité promise à l'éducation ne se vit pas au quotidien. Or, et l'actualité la plus récente le rappelle, plus que jamais notre pays a besoin d'école. Mobilisons-nous !

POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES, DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS AMÉLIORÉES

BESOIN D'ENSEIGNANTS

Le budget 2015, c'est 2511 postes supplémentaires pour le primaire. Les nouvelles mesures pour l'éducation prioritaire (allègement en REP +) et la direction d'école (1/2 journée supplémentaire pour les écoles de 9 classes) nécessitent 1700 postes. Il reste 800 postes pour ouvrir des classes (au mieux 1 poste pour 27 élèves), pour le remplacement, les RASED, le plus de maîtres que de classes... À l'évidence, le compte n'y est pas !

EFFECTIFS CHARGÉS, ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ PÉNALISÉS

Les classes françaises restent parmi les plus chargées des pays de l'OCDE. Or, des études confirment le lien entre réussite scolaire et taille des classes. Pour le SNUipp-FSU, pas plus de 25 élèves par classe et 20 élèves en éducation prioritaire, des effectifs allégés pour la scolarisation d'un élève en situation de handicap.

ÉDUCATION PRIORITAIRE, MANQUE DE MOYENS !

La nouvelle carte élaborée à moyens constants ne répond pas aux besoins et écarte des écoles, alors que la dégradation des conditions socio-économiques pèse sur l'école. Toutes les écoles qui en relèvent doivent en faire partie.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, C'EST AUSSI :

- bénéficier de plus de temps : 3 heures hebdomadaires pour le travail en équipe. Il faut donc revoir les 108 heures et mettre fin aux APC ;
- remettre à plat la réforme des rythmes ;
- revoir les modes de gestion des personnels (inspection, rapport à la hiérarchie, mutations, temps partiel, droit syndical...)

POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER, DES SALAIRES REVALORISÉS

Si les recteurs ont eu de bien belles étrennes (d'au moins 10 420 € annuels) ce n'est pas le cas pour les enseignants. Ils subissent une cinquième année de gel du point d'indice. Leurs salaires vont même baisser de 120 € en moyenne par an après l'augmentation de la retenue pour pension au 1^{er} janvier.

Il est urgent de mettre fin au déclasserement salarial des enseignants :

- revaloriser la valeur du point d'indice et l'indexer sur les prix ;
- prendre des mesures de rattrapage pour tous, avec une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels) ;

Pour les enseignants des écoles, le SNUipp-FSU exige une première mesure d'urgence : l'alignement de l'ISAE (400 € annuel) sur la part fixe de l'ISOE du 2nd degré (1 200 € annuel).

POUR L'EXERCICE DE NOTRE MÉTIER, UNE FORMATION RELANÇÉE

FORMATION CONTINUE

Elle a quasiment disparu ! Il est urgent de rétablir une formation continue de qualité, alimentée par la recherche et sous forme de stages remplacés, sur le temps de classe.

FORMATION INITIALE

Elle ne répond pas aux exigences d'une véritable formation professionnelle. Il faut la remettre à plat, donner aux Espé les moyens de fonctionner et réduire le temps en responsabilité de classe de tous les stagiaires : 1/3 de temps en responsabilité et 2/3 en ESPE.

► Carrière: temps partiels, dispo.

Les demandes ou les renouvellements de temps partiel, de congé parental, de mise à disposition à compter de la rentrée de septembre 2015 doivent être faites avant le **vendredi 27 Février 2015**.

Temps partiels : L'autorisation de travail à temps partiel est donnée pour une période correspondant à une année scolaire. Elle est renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires.

Dans le LOT, la fonction de titulaire mobile et certaines directions sont incompatibles avec les temps partiels.

De droit pour:

- naissance ou d'une adoption
- au titre d'un handicap
- pour la création ou la reprise d'une entreprise
- pour donner des soins à un conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap

L'exercice des fonctions à temps partiel de droit est possible à différentes quotités pour obtenir un service hebdomadaire comprenant un **nombre entier de demi-journées**

Sur autorisation

L'exercice des fonctions à temps partiel est possible sur demande .

Les refus opposés aux demandes de temps partiel sont précédés d'un entretien et sont motivés..

Congé parental :

Accordé par période de 6 mois renouvelable jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant. Pour la mère, le congé parental prend effet après le congé maternité ou d'adoption ; pour le père, après la naissance ou après le congé d'adoption.

Les années passées en congé parental ne comptent pas pour la retraite ; les droits à l'avancement d'échelon sont réduits de moitié.

Attention !!! Le congé parental supérieur à 1 an peut entraîner la perte d'affectation à titre définitif. Le congé parental inférieur ou égal à 1 an fera l'objet d'une étude bienveillante quant au maintien sur le poste.

Disponibilité :

De droit : pour suivre son conjoint ;
pour élever un enfant de moins de 8 ans ;
pour donner des soins à un conjoint, un enfant, un ascendant à la suite d'une maladie grave.

pour convenance personnelle :
Mais peut être refusée. Dans ce cas, en informer le SNUipp.

d'office pour raison de santé:
prononcée, après avis du comité médical, à l'expiration des droits statutaires à congés de maladie, de longue maladie ou de longue durée s'il ne peut, dans l'immédiat, être procédé à un reclassement professionnel.

La disponibilité entraîne la perte du traitement, de l'avancement et de son poste. Les années de disponibilité ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite.

On peut mettre fin à la période de disponibilité en demandant sa réintégration. L'administration dispose alors de 3 mois pour rendre effective cette réintégration.

► Métier: Pont de l'Ascension

La rectrice a expliqué lors du CT Académique qu'elle ne trouvait pas opportun en cette période de donner un pont lié à une fête religieuse. Par ailleurs, selon les principaux et proviseurs, la récupération serait difficile (pourtant ils y arrivaient bien les années précédentes). Enfin selon Mme Bernard, il n'y a aucune obligation d'accorder des ponts.

Encore une conséquence des nouveaux rythmes ! Et surtout une rupture avec nos usages !

► Calendrier:

CAPD du 5 février: dispo, temps partiel, départ en formation

Groupe de travail l'après midi sur la circulaire mouvement.



IL FAUT VOIR GRAND
POUR LES ENFANTS

80 Rue des Jardiniers 46000 CAHORS

Tel : 05 65 22 12 79 Mail : snu46@snuipp.fr

Avec le SNUipp, avec la FSU, tous en grève le 3 février